

RECOMMANDATIONS

Les présentes recommandations, à l'usage des arbitres, annulent toutes les précédentes. Elles sont valables jusqu'au 31 décembre 2022.

- **REDUCTION DE PARCOURS**

En cas de réduction de parcours à une marque à contourner (RCV 32.2(a)), le comité de course devrait si possible établir la ligne d'arrivée de manière à conserver le côté requis de la marque à contourner.

- **MATERIALISATION LIGNE DE DEPART**

La ligne de départ matérialisée par deux bateaux doit être privilégiée (sauf pour les départs au travers pour des supports rapides comme le slalom en windsurf et en kiteboard). Si les possibilités matérielles ne le permettent pas, le bateau (côté viseur) peut être remplacé par une bouée.

- **PROCEDURE DE DEPART**

L'utilisation du pavillon P comme premier signal préparatoire est la procédure à privilégier. Le pavillon U (RCV 30.3) peut être utilisé comme premier signal préparatoire pour des flottes importantes, mais il ne devrait pas être utilisé comme deuxième signal préparatoire sur une séquence de départs d'une course.

- **AFFICHAGE DES OCS, UFD, ZFP et BFD**

Les numéros de voile des bateaux identifiés OCS, UFD, ZFP et BFD seront affichés sur le bateau comité avant le signal d'avertissement de la course suivante.

- **UTILISATION DU FORMULAIRE SIMPLIFIE DE RECLAMATION**

Il est recommandé aux organisateurs de mettre à disposition des jeunes concurrents des formulaires simplifiés de réclamation : https://espaces.ffvoile.fr/media/141126/formulaire_reclamation_simplifiee.doc

- **BRIEFING ET INFORMATIONS VERBALES**

En cas de briefing ou d'informations verbales communiquées aux concurrents sur l'eau ou à terre ou par des moyens digitalisés, il est recommandé au comité de course de publier un compte rendu écrit reprenant les points annoncés.

- **AFFICHAGE DES PENALITES SUR L'EAU**

En cas de jugement semi-direct course en flotte, la liste des bateaux ayant été pénalisés sur l'eau sera affichée à l'identique des bateaux pénalisés selon l'annexe P.

- **JURY INTERNATIONAL**

Un jury international (RCV 70.5) constitué selon l'annexe N des RCV est recommandé pour les championnats d'Europe.